

Le député français Jean-Baptiste Moreau (LREM), président du Groupe d'amitié parlementaire France – Arabie Saoudite, se joint à Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain (ADHRB), à Women's March Global, à l'International Service for Human Rights et au MENA Rights Group, afin de réitérer la demande de libération définitive de Loujain al-Hathloul et de son droit à un retour en France, à l'occasion de sa seconde audience du 10 Mars 2021.

L'activiste saoudienne pour les droits des femmes, Loujain al-Hathloul, a vu sa peine suspendue le 10 février après 1001 jours de prison. Cependant, le combat n'est pas encore terminé. Sa peine n'a été que provisoirement suspendue. Elle ne peut quitter l'Arabie Saoudite depuis cinq ans, n'est pas autorisée à parler publiquement de son incarcération et n'est pas en droit de célébrer publiquement sa libération. Les parents de Loujain Hathloul ont également été interdits de toute sortie du pays, bien qu'ils n'aient été accusés d'aucun crime. Elle s'est présentée au tribunal le 2 mars pour la première fois depuis sa libération afin de faire appel des restrictions imposées à sa famille et à elle-même.

Avant son arrestation, Loujain était un défenseur pacifique des droits des femmes et faisait partie d'un mouvement qui réclamait la fin du système de tutelle masculine et le droit pour les femmes de conduire. En 2018, elle a rencontré le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et lui a fait part de ses précieuses observations sur la situation des droits des femmes dans le pays. Elle a été arrêtée plus tard, la même année, avec un groupe de militants des droits des femmes et a été condamnée pour des crimes relevant du terrorisme. En prison, elle a été victime d'abus physiques et sexuels. Depuis son arrestation, le CEDAW, ainsi que les experts des droits de l'homme des Nations Unies, ont demandé sa libération d'urgence.

En septembre 2019, la sœur de Loujain, Lina, a exhorté le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à tenir pour responsables les auteurs des tortures infligées à Loujain, dont Saud Alqahtani, l'ancien conseiller supérieur de la Cour royale. Loujain elle-même, soutenue par la société civile, sa famille et la communauté internationale - notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, les Procédures Spéciales des Nations Unies et le comité CEDAW - a courageusement dénoncé les tortures et la maltraitance qu'elle a subies. Elle a refusé de signer une déclaration rédigée par les autorités saoudiennes dans laquelle elle aurait nié avoir enduré acte de torture, en échange de sa libération. Loujain a également entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de sa détention, après s'être vu refuser tout contact régulier avec sa famille. À ce jour, personne n'a encore été condamné pour lui avoir infligé tortures et maltraitance.

Avant sa première audition, le député Jean-Baptiste Moreau, président du groupe d'amitié parlementaire France-Arabie Saoudite et Najwa El Haité, avocate et élue de la ville d'Evry-Courcouronnes, ont publié une tribune pour demander sa libération définitive et la levée de son interdiction de voyager.

Lors de l'audience du 2 mars, le procureur a fait appel pour faire annuler sa suspension et alourdir sa peine. On lui a demandé si elle regrettait ses actes et on lui a demandé de soumettre ses excuses aux juges. Loujain a répondu qu'elle n'avait commis aucun crime en vertu du droit local ou international et qu'elle n'avait donc rien dont elle puisse se repentir. Elle a été interrogée au sujet de sa communication avec des pays étrangers, ce à quoi Loujain a répondu que tous ses échanges avec des parties étrangères étaient basés sur les lois internationales saoudiennes que le Royaume a ratifiées.

Les parties étrangères, qui ont été qualifiées d'entités terroristes dans la condamnation de Loujain, comprennent l'ambassade britannique, l'ONU, des organisations internationales pour les droits humains et des journalistes.

L'appel à l'annulation de sa suspension est extrêmement préoccupant, car il signifie que Loujain al-Hathloul risque d'être à nouveau incarcérée et que la maltraitance qu'elle a subie pourrait se poursuivre, voire s'intensifier. A ce jour, personne n'a été tenu pour responsable de la torture qu'elle a subi. Sa deuxième audience a lieu le 10 mars.

ADHRB, Women's March Global, International Service for Human Rights, MENA Rights Group et le député Jean-Baptiste Moreau, président du Groupe parlementaire d'amitié France – Arabie Saoudite, réitérent l'appel de la communauté internationale à sa libération définitive, sécurisée et inconditionnelle. Nous souhaitons également que toute personne l'ayant torturée ou maltraitée soit tenue pour responsable. Nous demandons enfin à ce que son interdiction de voyage soit levée afin qu'elle puisse, si elle le souhaite, retourner en France.



Jean-Baptiste Moreau